

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ Adoption du Règlement # 277-25-004 intitulé G4-2025

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu :

QUE lors de la séance du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue le 7 mai 2025 sous la présidence de madame la mairesse Julie Lussier, les membres du conseil municipal ont adopté le règlement 277-25-004.

Le Règlement 277-25-004 intitulé G4-2025 remplace le Règlement 277-19-004 intitulé G4-2019 concernant la sécurité, la paix, l'ordre et le bien-être général.

Par conséquent, ce règlement est présentement en vigueur et est disponible au bureau municipal à toutes les personnes qui désirent le consulter.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 8 mai 2025.

Natralie Cliche

Nathalie Cliche Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 8 mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 mai 2025.

Nathalie Cliche

Greffière-trésorière